

35

Commission permanente

Séance du 8 avril 2024



Rapporteur : Mme LARUE

49074

21 - Enseignement 2nd degré

Collèges en action

Le lundi 08 avril 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. GUIDONI (pouvoir donné à M. PERRIN), M. MARTINS (pouvoir donné à M. PICHOT), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROUX (pouvoir donné à M. MARTIN), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à Mme QUILAN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h16.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 mars 2024 relative à l'adoption du budget primitif ;

Exposé :

Dans le cadre du dispositif "Collèges en action", les collèges ont la possibilité de déposer en ligne tout au long de l'année scolaire leurs demandes de soutien via le portail collèges (<https://colleges.ille-et-vilaine.fr/>).

Ce rapport détaille 22 projets présentés lors des groupes de travail éducation jeunesse du 4 décembre 2023 et 12 février 2024 sous réserve du vote du budget primitif le 21 mars 2024. Un avis favorable a été donné et le groupe soumet les montants suivants au vote de la Commission permanente. Le détail des projets est joint en annexe 1.

Collège	Commune	Statut	Nom du projet	Subvention sollicitée	Subvention proposée
SAINT-JOSEPH	BRUZ	privé	Le sport au service de l'inclusion	8 475,00 €	1 000,00 €
SAINT-JOSEPH	BRUZ	privé	Projet EDD	6 368,00 €	1 000,00 €
THÉRÈSE PIERRE	FOUGERES	public	Le handicap : de la découverte de la pratique d'une activité paralympique	486,00 €	0,00 €
DE FONTENAY	CHARTRES DE BRETAGNE	public	Webradio	1 429,65 €	1 429,65 €
MAHATMA GANDHI	FOUGERES	public	Cité des Telecoms	950,00 €	950,00 €
MAHATMA GANDHI	FOUGERES	public	Gandhi Radio : in english please!	3 300,00 €	3 300,00 €
SAINTE-JEANNE D'ARC LA SALLE	FOUGERES	privé	Les addictions	1 156,04 €	1 156,00 €
GAËL TABURET	GUIPRY-MESSAC	public	Projet interdisciplinaire Sport, Santé et	1 680,00 €	1 680,00 €
SAINTE-JEANNE D'ARC	MAEN-ROCH	privé	J'écris et je filme ma ville	4 180,00 €	1 500,00 €
SAINTE-JEANNE D'ARC	MAEN-ROCH	privé	Mettre en avant l'oralité	756,90 €	756,90 €
LES ORMEAUX	RENNES	public	Jardin pédagogique et alimentation	4 361,00 €	4 361,00 €
LES CHALAIS	RENNES	public	Les femmes dans l'art, une fresque aux Chalais	2 714,00 €	2 714,00 €
LA TOUR D'Auvergne LA SALLE	RENNES	privé	Podcasts sur le thème "Autour de la Retirada, des témoignages, entre intimité et Histoire. Un bout d'Histoire de notre ville"	1 500,00 €	1 350,00 €
SAINTE-GENEVIÈVE	RENNES	privé	JO 2024	1 526,00 €	1 526,00 €
LES HAUTES OURMES	RENNES	public	Balades musicales	1 028,00 €	1 028,00 €
LES HAUTES OURMES	RENNES	public	Ballon sonde	1 200,00 €	1 200,00 €
SAINT-VINCENT-PROVIDENCE	RENNES	privé	Les fleurs de la Mémoire	1 560,00 €	1 000,00 €
SAINT-PAUL	ST ERBLON	privé	Enseigner et apprendre dans la nature	2 723,00 €	2 723,00 €
MOKA	ST MALO	privé	Dire sa colère	1 800,00 €	1 800,00 €
CHATEAUBRIAND	ST MALO	public	Projet Bien-être	2 460,00 €	2 000,00 €
CHATEAUBRIAND	ST MALO	public	Projet Slam	750,00 €	750,00 €
JEAN CHARCOT	ST MALO	public	Dire sa colère	1 800,00 €	1 800,00 €
JEAN CHARCOT	ST MALO	public	Les pionnières de l'aviation dans la BD	3 044,85 €	3 044,85 €
Sous-total au titre du fonctionnement :					31 574,75 €
Sous-total au titre de l'investissement :					6 494,65 €
Total :					38 069,40 €
<div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;"> <div style="width: 20px; height: 10px; background-color: #d9e1f2; border: 1px solid #000;"></div> Projets relevant de dépenses de fonctionnement </div>					
<div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;"> <div style="width: 20px; height: 10px; background-color: #d9ead3; border: 1px solid #000;"></div> Projet relevant de dépenses d'investissement </div>					
<div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;"> <div style="width: 20px; height: 10px; background-color: #fff2cc; border: 1px solid #000;"></div> Projet relevant de dépenses de fonctionnement et d'investissement </div>					

Décide :

- d'attribuer des subventions de fonctionnement, pour un montant total de 31 574,75 euros, dont le détail figure en annexe 2 et réparti comme suit :

- . 19 112,85 euros pour les collèges publics,
- . 12 461,90 euros pour les collèges privés ;

- d'attribuer des subventions d'investissement, pour un montant total de 6 494,65 euros, dont le détail figure en annexe 3 et réparti comme suit :

- . 5 144,65 euros aux collèges publics,
- . 1 350 euros au collège La Tour d'Auvergne de Rennes.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 10 avril 2024

ID : CP20242265V2

Pour extrait conforme